



Nouvelles de la Fraternité

Lettre de la Fraternité Saint-Vincent-Ferrier – Automne - Hiver 2007

Justice et bienveillance

Le 7 juillet 2007 a été un jour d'émotion et de joie. Même s'il ne résout pas tous les problèmes, le Motu proprio *Summorum Pontificum* marque un tournant de la crise dans l'Eglise. Symboliquement, juridiquement, psychologiquement, les données sont bouleversées.

Tout d'abord, la « parenthèse cruelle » de l'interdiction de fait du Missel romain traditionnel est fermée : « il n'a jamais été abrogé », écrit le Pape. « La charité, la prudence, la force dont témoigne la décision du Saint-Père augurent aussi de la justice par laquelle ceux et celles, individus et communautés, vivants ou défunts, qui auront été abusivement sanctionnés pour le seul motif de leur attachement à une forme liturgique légitime devront être directement rétablis dans leurs droits ou indirectement réhabilités dans leur honneur posthume. Et si la paix est la tranquillité de l'ordre, l'unité ecclésiale sera ainsi rendue plus visible et plus sereine » (R.P. Luc Somme, o.p.).

La volonté de justice vise d'abord le rit en lui-même. Elle est marquée dans le texte du Motu proprio par une expression peu relevée par les commentateurs : « Le Missel romain promulgué par saint Pie V (...), en raison de son usage vénérable et antique, doit jouir de *l'honneur qui lui est dû* ». L'honneur dû : quel baume !

La justice atteint les fidèles dont « l'amour spirituel et l'attachement sensible aux formes liturgiques précédentes » sont paternellement mentionnés. Pour la première fois, ils bénéficient d'un véritable *droit* de jouir du bénéfice du Missel et des autres livres liturgiques de 1962. Une procédure et une instance d'appel aux pouvoirs définis sont prévues. Pour qui a eu l'occasion de s'entretenir de ce sujet avec le Cardinal Ratzinger, il est clair que la précision du Motu proprio en matière de droit manifeste la volonté du Pape de dépasser les insuffisances – sources d'injustices – qu'il déplorait dans les documents précédents. La justice s'étend largement à tous les prêtres, aux religieux, aux clercs pour le bréviaire, et aux curés,

dont l'autorité personnelle, trop diluée dans la funeste « pastorale d'ensemble », est valorisée. Après une surexposition du rôle de l'évêque dans la période post-conciliaire, la mission irremplaçable du prêtre ayant charge d'âmes est ici heureusement relevée.

L'impact concret du *Motu proprio* sera-t-il important pour les célébrations régulières et publiques ? Probablement non dans l'immédiat, par manque de prêtres volontaires et « idoines » dans le clergé diocésain. A plus long terme, la charité pastorale provoquera, on peut le souhaiter, une évolution des Evêques, aujourd'hui réticents à faire appel aux Instituts *Ecclesia Dei*, et l'ouverture de paroisses personnelles qui soulageront les curés déjà surchargés. D'ores et déjà, l'élargissement de la célébration de l'usage ancien du rit latin est un bienfait pour les prêtres qui le célébreront « sans peuple » ou avec « les fidèles qui le demandent spontanément », ou bien à l'occasion de mariages et de funérailles. Des fidèles seront amenés à le découvrir à ces occasions, une partie de ceux qui avaient cessé de pratiquer dans les années 60-70 pourrait retrouver le chemin de l'église. Tout cela est une source de grâces pour l'Eglise. On peut aussi conjecturer, en certains lieux, un redressement de la façon de célébrer selon le Missel de Paul VI, par effet d'entraînement. Notons comme bienvenue la possibilité mentionnée dans la Lettre d'accompagnement : enrichir le sanctoral de la forme ancienne du rit romain et y ajouter quelques préfaces. Il ne s'agit pas de modifier l'*ordo missæ* ou de bouleverser le temporal... La « réforme de la réforme », chimérique à court ou moyen terme, sera peut-être rendue moins malaisée par la « manifestation plus forte de la sacralité » et la « célébration en conformité avec les prescriptions » que le Pape évoque dans la Lettre comme influences souhaitables de l'ancienne forme sur la forme réformée.

« L'œuvre de la justice, c'est la paix ». Le pape vise clairement la réconciliation. Une réconciliation qui doit s'opérer non seulement avec ceux qui ont suivi Mgr Lefebvre, mais aussi avec l'être historique de l'Eglise. Aucun texte, même pontifical, ne peut sans la grâce changer les esprits et les cœurs. Le *Motu proprio* et la Lettre d'accompagnement respirent la bienveillance. Ils produiront les fruits qu'en attend la charité pontificale s'ils sont reçus dans l'esprit qui les a inspirés. Merci, Très Saint-Père !

fr. Louis-Marie de Blignières, prieur

PRÉPARATION AU MARIAGE



par le Père Raymond-Marie Puibaraud

*Session de préparation au mariage pour fiancés,
à Poissy (78) du samedi (11 h) au dimanche (17 h) :*

- 24 et 25 novembre 2007
- 1^{er} et 2 mars 2008
- 26 et 27 avril 2008
- 31 mai et 1^{er} juin 2008

PETITE CHRONIQUE : MAI – OCTOBRE 2007

✧ Par décret du Premier Ministre en date du 25 avril, la Fraternité Saint-Vincent-Ferrier est légalement reconnue. Elle peut désormais recevoir des legs et des donations notariées en totale franchise de droits de mutation.

✧ Le 12 mai, Frère Réginald-M. est ordonné diacre à Wigratzbad, et pourra donc venir renforcer les rangs des prédicateurs pour les homélies.

✧ Début juin, Frère Augustin-M. réunit à Paris une douzaine d'étudiants et de jeunes professionnels motivés en un cercle thomiste, dont le but est d'étudier chaque mois la pensée de saint Thomas par la lecture d'articles de la Somme de théologie.

✧ Le 10 juin, Frère Ambroise-M. et Frère Jourdain-M., au Couvent depuis maintenant six ans, prononcent leurs vœux perpétuels. Un prêtre ami venu pour l'occasion nous parle de son père, victime des Républicains espagnols, dont le procès en béatification est introduit.



*Le diacre,
sa dalmatique et son sourire !*



Après la profession perpétuelle

✧ Pendant une semaine, Frère Alain-M. fait, à pied et en mendiant, une tournée des fermes dans un secteur du Nord-Mayenne. C'est la première édition d'une mission d'évangélisation dans les campagnes, qu'il compte renouveler.

✧ La dispersion, du fait des apostolats d'été, est déjà effective quand nous recevons avec grande joie le motu proprio *Summorum Pontificum*.

On note parmi ces apostolats le raid en canoë qui traverse la Bretagne de part en part, de l'Atlantique à la Manche.

- Nous assurons de nombreuses aumôneries de camps scouts, en Bretagne, Poitou, Anjou, Ecosse, puis nous participons au rassemblement pour le centième anniversaire du scoutisme, au Guerveur, avec les mouvements scouts proches de nos communautés *Ecclesia Dei*, hélas souvent écartés des cérémonies officielles.

PETITE CHRONIQUE : MAI – OCTOBRE 2007

- Les Frères se forment, trois d'entre eux suivent des stages théoriques puis pratiques pour le B.A.F.D. (Brevet d'Aptitude à la Fonction de Directeur) ; trois autres passent des degrés en grégorien à la Schola Saint-Grégoire.
- Ce sont aussi la Bretagne, l'Irlande, l'Auvergne, la Vendée et le Maine qui voient nos Frères livrer dans la prédication le fruit de leur contemplation.



✧ Le 25 août, notre Prieur, le Révérend Père de Blighnières, fête ses trente ans de sacerdoce.

C'est pourtant un camp en vélo...

✧ Après 25 années de travail pour armer l'intelligence au service de Dieu, la revue *Sedes Sapientiae* édite son centième numéro, placé sous le signe de l'action de grâces et des encouragements. Action de grâces pour l'œuvre réalisée, en collaboration avec de nombreux auteurs, religieux de notre Communauté ou d'ailleurs, prêtres et laïcs. Encouragements à poursuivre, exprimés par de nombreux lecteurs et par la hiérarchie, notamment par des cardinaux, dont le cardinal Ratzinger, qui, devenu Benoît XVI, a autorisé la publication de sa lettre d'octobre 2004 où il écrivait : « Votre engagement à travailler à la diffusion de l'enseignement de l'Eglise est un précieux service rendu à la Foi. Je vous en félicite et vous y encourage. » Le numéro est double, accompagné d'une Table de tous les articles et recensions parus depuis le numéro 1.

✧ Le R.P. Alain Quilici, o.p., nous prêche cette année la retraite conventuelle, juste après notre chapitre général. Par l'évocation de figures du Nouveau Testament, il nous rapproche de notre modèle de vie : le Christ.



*Conférence au R.J.C. avec le président,
le directeur doctrinal et l'aumônier*

✧ A la suite du motu proprio, l'évêque de Laval nous demande de célébrer la Messe selon la forme ancienne du rit latin de une à deux fois par mois, dans l'église des Cordeliers à Laval, où lui-même l'a chantée le 2 septembre, et dans le Haut-Anjou. Là, nous nous relayons avec un prêtre diocésain, les mois pairs dans un village, les mois impairs dans un autre.

Le Frère chroniqueur

ACTIVITÉS 2007 – 2008

CAFÉ - CATÉ



avec le Père Louis-Marie de Blignières

Pour étudiants et professionnels (18-35 ans),
dans un café parisien, **de 20 h 30 à 22 h**,

Le **1^{er} mardi**, d'octobre à décembre : « La divinité de Jésus »

Le **1^{er} mardi**, de janvier à juin : « Les fins dernières »
(le **2^e mardi** en janvier et en mars)



Renseignements : 06 16 67 71 42 – kfekt@yahoo.fr

POUR NOUS AIDER

Aidez à la formation des jeunes Frères et à l'apostolat de la Fraternité par vos prières et vos dons. Nous avons besoin de votre soutien.

- Dons avec reçu fiscal : à l'ordre de la *Fondation des Monastères*.
- Dons sans reçu fiscal : à l'ordre de la *Fraternité Saint-Vincent-Ferrier*.
- Offrande pour une messe (15 €), une neuvaine (150 €), un trentain (495 €) : à l'ordre de la *Fraternité Saint-Vincent-Ferrier*.
 - Depuis la reconnaissance légale, la Fraternité Saint-Vincent-Ferrier est habilitée à recevoir legs et donations notariées en totale franchise de droits de mutation. A cette fin, merci de nous contacter.

NOUVEAU

A renvoyer au Couvent Saint-Thomas-d'Aquin, 53340 Chémeré-le-Roi

M., Mme, Mlle, _____

adresse : _____

_____ tél. : _____

Courriel _____ @ _____

- s'inscrit à la Retraite du Rosaire du _____ au _____ et joint un chèque de 40 € à titre d'acompte à la *Fraternité Saint-Vincent-Ferrier*.
- s'inscrivent (deux adresses) à la session de préparation au mariage des _____ et versent 30 € à titre d'acompte à la *Fraternité Saint-Vincent-Ferrier*.
- demande des renseignements sur le *Camp Pier Giorgio Frassati*.
- désire être informé des prochaines activités de la Fraternité Saint-Vincent-Ferrier.
- s'abonne à *Sedes Sapientiae* et verse la somme de _____ à l'ordre de la *Société Saint-Thomas-d'Aquin*.

ACTIVITÉS 2007 – 2008

RETRAITES DU ROSAIRE



Jésus revivant dans l'âme par l'action de *Marie*

Retraites prêchées par deux Pères de la Fraternité St-Vincent-Ferrier.
Un itinéraire spirituel accessible à tous, à partir des mystères du Rosaire.
(présentation audio de la retraite sur le site www.chemere.org)

À Poissy (région parisienne) :

- du jeudi 27 au lundi 31 décembre 2007
- du lundi 25 au vendredi 29 février 2008
- du jeudi 14 au mardi 19 août 2008
(retraite de 5 jours avec prédication des mystères lumineux)

À Notre-Dame du Chêne (près de Sablé-sur-Sarthe) :

- du lundi 21 au vendredi 25 avril 2008
- du lundi 14 au vendredi 18 juillet 2008

Début et fin de retraite à 17 h 30

Prix réduit pour toute personne en difficulté.



*La revue
de
Chéméré*

**Revue trimestrielle
de formation religieuse :**
*à la lumière de saint Thomas d'Aquin
dans la fidélité à la Tradition
et au Magistère de l'Eglise.*

Sujets abordés dans les derniers numéros :

- La Croix, bannière du grand Roi, n° 99.
- Les mystères glorieux du Rosaire, n° 100.
- Traditionalistes : identité et mission, n° 101.
- Quelle attitude adopter vis-à-vis des divorcés remariés ? n° 99.
- *Sapientiae Laus*, Images de la Vierge enfant chez Zurbaran, n° 100.
- Le Motu proprio : traduction comparée et commentée, n° 101.
- La dignité de la personne, n° 99.
- Est-il éducatif d'aimer ? n° 100.
- Accueillir *Summorum Pontificum*, n° 101.

Abonnement : 30 € – minimum : 20 € – de soutien : à partir de 40 €

CAMP PIER GIORGIO FRASSATI

avec le Père Puibaraud et le frère Jourdain-M.

Organisée par la Fraternité, une semaine d'aventures au cœur du Massif Central : du 24 février au 1^{er} mars 2008, sports d'hiver et temps de formation pour garçons de 17 à 21 ans, dans un chalet près du Puy de Sancy, avec marche jusqu'à l'Abbaye de Randol. Prix : 140 €.

